|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.6** | **Document C21/2-F** |
| **7 avril 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| dates et durÉe proposÉes pour les sessions de 2022, 2023, 2024, 2025  et 2026 du Conseil  ET dates proposÉes pour lES sÉrieS de rÉunions des groupes de travail du conseil et des groupes d'experts DE 2022, 2023 et 2024 | |

|  |
| --- |
| Résumé  Conformément à la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, et compte tenu de la Décision 612 (C19), le Conseil est invité à "planifier ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet, et à revoir cette planification d'une année à l'autre".  Aux termes de la Décision 620 intitulée "Dates et durée des sessions de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts de 2020, 2021 et 2022", il est proposé que le Conseil confirme les dates des prochaines sessions du Conseil de 2022 à 2026 ainsi que les dates des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (EG) de 2022, 2023 et 2024.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **confirmer à nouveau** les dates de ses sessions 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026, ainsi que les dates des séries de réunions des GTC et des EG de 2022, 2023 et 2024, et à **adopter** le projet de Décision reproduit dans l'Annexe du présent document.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *[Article 1, Règlement intérieur du Conseil](http://www.itu.int/council/pd/rop-e.pdf);* [*Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-077-F.pdf)*,* [*Résolution 111 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-111-F.pdf) *de la PP; Documents* [*C19/2*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0002/en)*,* [*C19/118*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0118/en)*,* [*C19/37*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0037/en)*,* [*C20/2*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0002/en)*,* [*C20/37*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en) *et* [*C21/37*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0037/en)*du Conseil;* [*Décision 619*](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en) *et* [*Décision 620*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0071/en) *du Conseil* |

Rappel

Aux termes de la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) relative à ***la planification et à la durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2019-2023)***, la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Conseil "de planifier, à chaque session ordinaire, ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet, et de revoir cette planification d'une année à l'autre".

Conformément à la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) relative à ***la prise en compte des grandes fêtes religieuses dans la planification des conférences, des assemblées et des sessions du Conseil de l'UIT***, la Conférence de plénipotentiaires a décidé que "l'Union et les États Membres du Conseil devront tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une session du Conseil coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre du Conseil".

En vertu de la Décision 619 du Conseil relative aux **locaux du siège**, adoptée à la session additionnelle de 2019 du Conseil, le *Secrétaire général est chargé* de "répondre aux besoins en ce qui concerne les salles de conférence et de réunion provisoires pendant la démolition et la phase de construction initiale du projet, en établissant une liste des besoins et en indiquant les dates des conférences et réunions pendant cette période". En conséquence, il a été jugé important d'arrêter les dates du Conseil pendant cette période – comprise entre 2023 et 2026 – , de poursuivre les négociations avec la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et d'assurer une coordination avec le Centre international de Conférences de Genève (CICG).

Après la seconde consultation virtuelle des Conseillers, qui s'est tenue du 16 au 20 novembre 2020, le Conseil a approuvé par correspondance la [Décision 620](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0071/en), dans laquelle figurent les dates des sessions du Conseil de l'UIT pour la période comprise entre 2021 et 2026, compte tenu de la disponibilité du CICG, ainsi que les dates proposées pour les Groupes de travail du Conseil et les Groupes d'experts pour 2021 et 2022.

# 1 Dates proposées pour les sessions de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil de l'UIT

Il est proposé de confirmer à nouveau les dates des prochaines sessions du Conseil, conformément à la Décision 620:

– Session de 2022 du Conseil: du **mardi 22 mars au vendredi 1er avril 2022** (et sa séance finale le **samedi 24 septembre**, avant le début de la Conférence de plénipotentiaires de 2022)

– Session de 2023 du Conseil: du **mardi 11 juillet au vendredi 21 juillet 2023**

– Session de 2024 du Conseil: du **mardi 9 juillet au vendredi 19 juillet 2024**

– Session de 2025 du Conseil: du **mardi 1er juillet au vendredi 11 juillet 2025**

– Session de 2026 du Conseil: du **lundi 4 mai au jeudi 14 mai 2026**

# 2 Séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts en 2022, 2023 et 2024

2.1 En général, les séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (EG) sont organisées aux premier et troisième trimestres de l'année, sauf l'année où se tient une Conférence de plénipotentiaires (PP), durant laquelle une seule série de réunions est planifiée en début d'année.

2.2 Afin d'éviter autant que possible tout chevauchement avec d'autres réunions de l'Union, il est proposé que le Conseil approuve d'ores et déjà les dates des séries de réunions des GTC et des EG pour 2022, 2023 et 2024.

2.3 À compter de 2023, compte tenu de la Décision 619 du Conseil relative à la démolition et la phase de construction initiale du projet de nouveau bâtiment du siège, des salles adéquates ont été pré-réservées au CICG pour 2023 et 2024.

Les dates proposées sont les suivantes:

En 2022 (en principe au siège de l'UIT):

– Série unique de réunions des GTC et des EG: **du lundi 10 janvier au vendredi 21 janvier 2022**

En 2023 (au CICG):

– Première série de réunions des GTC et des EG: **du lundi 6 février au vendredi 17 février 2023**

– Seconde série de réunions des GTC et des EG: **du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre 2023**

En 2024 (au CICG):

– Première série de réunions des GTC et des EG: **du lundi 19 février au vendredi 1er mars 2024**

– Seconde série de réunions des GTC et des EG: **du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2024**

***Annexe****: 1*

ANNEXE

PROJET DE DÉCISION […]

Dates et durée des sessions de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil   
et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des  
Groupes d'experts de 2022, 2023 et 2024

Le Conseil de l'UIT,

ayant à l'esprit

*a)* la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle le Conseil est chargé "de planifier, à chaque session ordinaire, ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet, et de revoir cette planification d'une année à l'autre";

*b)* la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle "l'Union et ses États Membres devraient tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une session du Conseil coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre du Conseil";

*c)* la Décision 619 relative aux locaux du siège adoptée à la session additionnelle de 2019 du Conseil,

rappelant

la Décision 620 du Conseil, aux termes de laquelle les dates et la durée des sessions de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil, ainsi que de la série de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour 2022, ont été confirmées,

considérant

la nécessité de planifier, dans toute la mesure possible, les sessions ordinaires du Conseil autour des mêmes dates chaque année, afin de faciliter l'organisation des autres manifestations de l'UIT,

considérant en outre

la nécessité d'organiser suffisamment tôt la session ordinaire du Conseil, l'année où se tient une Conférence de plénipotentiaires (PP), afin que les rapports du Conseil qui seront examinés plus avant lors de la PP puissent être publiés dans un délai raisonnable,

soulignant

que la planification des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (EG) au cours des trois prochaines années permettrait non seulement d'améliorer la planification générale des manifestations de l'UIT, mais aussi de réduire le risque de chevauchement,

reconnaissant

la nécessité de répondre aux besoins en ce qui concerne les salles de conférence et de réunion provisoires pendant la démolition et la phase de construction initiale du projet, en établissant une liste des besoins et en indiquant les dates des conférences et réunions pendant cette période,

décide

1 que la session ordinaire de 2022 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et la série de réunions des GTC et des EG associée auront lieu aux dates suivantes:

– série de réunions des GTC et des EG: du lundi 10 janvier au vendredi 21 janvier 2022;

– **session de 2022 du** **Conseil: du mardi 22 mars au vendredi 1er avril 2022**,sa séance finale devant se tenir le **samedi 24 septembre 2022**, avant le début de la Conférence de plénipotentiaires de 2022;

2 que la session de 2023 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions des GTC et des EG: du lundi 6 février au vendredi 17 février 2023;

– **session de 2023 du** **Conseil: du mardi 11 juillet au vendredi 21 juillet 2023**;

– seconde série de réunions des GTC et des EG: du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre 2023;

3 que la session de 2024 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions des GTC et des EG: du lundi 19 février au vendredi 1er mars 2024;

– **session de 2024 du** **Conseil: du mardi 9 juillet au vendredi 19 juillet 2024**;

– seconde série de réunions des GTC et des EG: du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2024;

4 que la session de 2025 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, aux dates suivantes:

– **session de 2025 du** **Conseil: du mardi 1er juillet au vendredi 11 juillet 2025**;

5 que la session de 2026 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, aux dates suivantes:

– **session de 2026 du** **Conseil: du lundi 4 mai au jeudi 14 mai 2026**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_